

Procès verbal

Le lundi 18 mai 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 07 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Jean TAESCH.

Secrétaire de la séance : Jérôme PFAADT

Présents : Jean TAESCH, Lucien MUHLMANN, Sylvain WEBER, Thierry ADAM, Arnaud BACH, Francis SCHNEIDER, Jérôme PFAADT, Frédérique RIEGER, Sylvie LECOMTE, Célestine STOEENER, Charlotte BAEHR, Mélanie WILLIG - KARCHER, Murielle KASTENDEUCH, Tiffany SCHEIDER - BLEICHNER

Représentés : Christophe WILBERT représenté par Célestine STOEENER

Absents et excusés :

Ordre du jour :

1. Approbation du Conseil du 27/04/2026
2. Renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales suite aux élections municipales 2026
3. Transfert de la Zone Artisanale
4. Divers - Décision modificative

Délibérations du conseil :

1. Approbation du Conseil du 27/04/2026 (N° DE_051_2026)

Le Maire donne lecture du Procès-Verbal du dernier Conseil Municipal en date du 27/04/2026. Le Conseil Municipal l'approuve et procède à sa signature.

Délibération : adoptée

2. Renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales suite aux élections municipales 2026 (N° DE_054_2026)

Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales : Vu le Code électoral, notamment les articles L.19 et R.7 à R.11 relatifs à la composition et au fonctionnement des commissions de contrôle des listes électorales ; Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de proposer les membres composant la commission de contrôle des listes électorales ; Considérant que cette commission est composée :

- d'un conseiller municipal titulaire et d'un conseiller municipal suppléant,
- d'un délégué de l'administration titulaire et d'un suppléant choisis parmi les habitants de la commune,
- d'un délégué du tribunal judiciaire titulaire et d'un suppléant choisis parmi les habitants de la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PROPOSE la composition suivante de la commission de contrôle des listes électorales :

Représentants du Conseil Municipal :

Titulaire : M. PFAADT Jérôme

Suppléant : Mme RIEGER Frédérique

Délégué de l'administration

Titulaire : Mme WILHELM Isabelle

Suppléant : Mme MACHADO TORRES Carole

Délégué du tribunal judiciaire

Titulaire : Mme WURTZ Valérie

Suppléant : M. BIEBER Pascal

Le Conseil Municipal précise que ces propositions seront transmises à Monsieur le Préfet pour nomination officielle des membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Adopté à l'unanimité

3. Transfert de la Zone Artisanale (N° DE_055_2026)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de transfert de la zone artisanale à la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue,

Vu l'avis de France Domaine en date du 28 avril 2026,

Considérant que la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue souhaite procéder au transfert en pleine propriété des terrains nécessaires à l'aménagement de la Zone d'Activités Économiques (ZAE), pour une emprise foncière cessible (hors voirie),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :**Article 1 :**

D'approuver le transfert en pleine propriété à la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue des terrains appartenant à la commune de Sarrewerden, pour une superficie estimée à 35 154 m², sous réserve de la validation du procès-verbal d'arpentage en cours.

Article 2 :

La Communauté de Communes de l'Alsace Bossue versera à la commune de Sarrewerden la somme de 322 000 euros correspondant à la valorisation comptable de ces terrains.

Article 3 :

L'ensemble des frais liés à ce transfert sera pris en charge par la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue.

Article 4 :

Le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

4. Divers - Décision modificative (N° DE_052_2026)

Vu le budget primitif 2026 de la commune de Sarrewerden ;

Vu le contrôle du budget effectué par le Service de Gestion Comptable de Sarre-Union ;

Considérant qu'il convient de procéder à une régularisation budgétaire concernant l'inscription des crédits relatifs à une cession d'immobilisation ;

Considérant que conformément aux règles budgétaires et comptables de la nomenclature M57, les prévisions budgétaires liées aux cessions d'immobilisations doivent être inscrites au chapitre 024 " Produits des cessions d'immobilisations " en section d'investissement, le compte 775 étant utilisé uniquement lors de l'exécution comptable de l'opération en section de fonctionnement ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

d'approuver la décision modificative budgétaire n° 01/2026 suivante :

Section de fonctionnement – Recettes

Compte 775 – Produits des cessions d'immobilisations : – 2 000,00 €

Compte 023 – Virement à la section d'investissement : – 2 000,00 €

Section d'investissement – Recettes

Compte 021 – Virement de la section de fonctionnement : – 2 000,00 €

Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisations : + 2 000,00 €

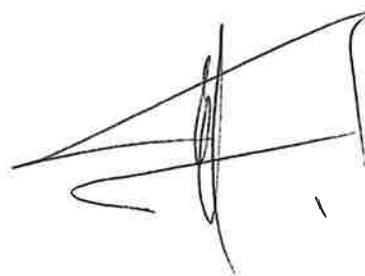
Le montant des diminutions et augmentations étant identique, l'équilibre budgétaire est maintenu.

Délibération : adoptée

Jean TAESCH
Président de séance

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large 'J' followed by a series of loops and a final flourish.

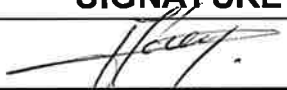
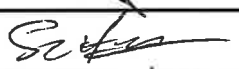
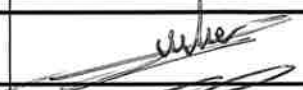
Jérôme PFAADT
Secrétaire de séance

A complex handwritten signature in black ink, featuring a large 'J' with multiple loops and a long horizontal stroke extending to the right.

SARREWERDEN - COMMUNE

LISTE DE PRESENCE

Séance du 18 mai 2026

NOM	FONCTION	SIGNATURE
ADAM Thierry	Conseiller municipal	
BACH Arnaud	Conseiller municipal	
BAEHR Charlotte	Conseillère municipale	
KASTENDEUCH Murielle	Conseillère municipale	
LECOMTE Sylvie	Conseillère municipale	
MUHLMANN Lucien	Maire Délégué	
PFAADT Jérôme	Conseiller municipal	
RIEGER Frédérique	Conseillère municipale	
SCHEIDER - BLEICHNER Tiffany	Conseillère municipale	
SCHNEIDER Francis	Adjoint au maire	
STOEBENER Célestine	Adjointe au maire	
TAESCH Jean	Maire	
WEBER Sylvain	Maire Délégué	
WILBERT Christophe	Conseiller municipal	représenté par Célestine STOEBENER
WILLIG - KARCHER Mélanie	Conseillère municipale	

Elu secrétaire de séance : Jérôme PFAADT